



**ACADÉMIE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 12 juin 2026

La déléguée académique aux arts et à la culture

à

**Délégation académique aux
arts et à la culture**

Affaire suivie par :

Carine Trividic

Tél : 01 44 62 40 02

Mél : ce.daac@ac-paris.fr

12, Boulevard d'Indochine

CS 40 049

75933 Paris Cedex 19

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement
des collèges publics et privés sous contrat

Objet : Opération Collège au cinéma 2026-2027

J'ai le plaisir de porter à votre connaissance les modalités de fonctionnement du dispositif **Collège au cinéma** pour l'année scolaire 2026-2027.

Collège au cinéma est un dispositif national ayant pour objectif d'apporter les bases d'une culture cinématographique commune aux collégiens par la découverte en salle de cinéma de trois films avec leurs professeurs pendant l'année scolaire. Chaque enseignant reçoit par voie numérique, pour chaque film, un dossier pédagogique ainsi qu'une fiche élève conçus par le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC). La coordination du dispositif propose un accompagnement pédagogique aux classes inscrites au dispositif ainsi qu'une brochure de présentation de saison.

La participation à *Collège au cinéma* s'inscrit dans la mise en œuvre du volet culturel du projet d'établissement et de la construction du parcours d'éducation artistique et culturel des élèves, en partenariat avec des salles de cinéma, des artistes, des professionnels, et permet aux équipes pédagogiques de mener des actions interdisciplinaires dans le cadre de l'enseignement transversal d'Histoire des arts.

Collège au cinéma fait partie des dispositifs identifiés, à sélectionner dans l'entrée « Projets artistiques et culturels » de l'application ADAGE, au moment de la campagne annuelle de recensement.

Ce dispositif, initié par le Centre National de la Cinématographie et de l'image animée (CNC), et piloté par un comité auquel participent ses financeurs, que sont la Ville de Paris, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Île-de-France et le Rectorat de Paris (DAAC), est coordonné par l'association des Cinémas Indépendants Parisiens.

Ce dispositif a concerné en 2025-2026 120 établissements, 660 enseignants, 13 350 élèves et 537 classes.

CANDIDATURE

Le dispositif est ouvert à tous les niveaux d'enseignement en collège. Plusieurs classes d'un même établissement peuvent faire une demande d'inscription, dans la limite de 8 classes par établissement.

Délégation académique aux arts et à la culture

Tél : 01 44 62 40 02

Mél : ce.daac@ac-paris.fr

12 boulevard d'Indochine, CS 40 049, 75933 Paris Cedex 19

Il est indispensable de nommer un coordinateur, qui sera l'interlocuteur unique des Cinémas Indépendants Parisiens pour l'organisation des séances, et fera le lien avec les principaux et l'administration de l'établissement. À l'issue de la période d'inscription, chaque établissement sera informé du nombre de demandes qui pourront être satisfaites.

Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur le site internet des Cinémas Indépendants Parisiens (une inscription par établissement à renseigner par l'enseignant-coordinateur) :

www.cinemasindependantsparisiens.fr/college-au-cinema

Du lundi 22 juin 2026 au dimanche 13 septembre 2026.

MODALITÉS FINANCIÈRES

Les séances sont facturées aux établissements scolaires directement par les salles de cinéma. La facturation est faite séance par séance, sur la base du nombre d'élèves inscrits en début d'année. Les factures seront transmises par les salles de cinéma au gestionnaire de l'établissement par mail ou via Chorus pro.

La part collective du Pass Culture peut être utilisée pour le paiement de la billetterie *collège au cinéma* ainsi que les moyens propres des établissements.

Le prix des places est fixé à 3,50€ par entrée et par film, soit une participation de 10,50€ pour l'année scolaire (gratuit pour les enseignants et les accompagnateurs). Pour les établissements relevant de l'Éducation prioritaire, le tarif est fixé à 3€ par entrée et par film, soit une participation de 9€ pour l'année scolaire.

FORMATION CONTINUE LIÉE AU DISPOSITIF

Cette année, la participation des enseignants aux formations fera l'objet d'une inscription individuelle par les enseignants demandeurs, sur la plateforme Sofia, **du 22 juin au 13 septembre 2026**. Cette inscription sera ensuite validée par les chefs d'établissement, entre le 14 et le 17 septembre 2026.

Lien de l'E AFC pour l'inscription aux formations COLLÈGE AU CINÉMA 6EME/5EME (Dispositif 26A0010531) : https://bv.ac-paris.fr/sofia-fmo-acad/default/session/preregistrationadd/globalSessionId/25158/tab/trainee/pill/individualTrainingPlan/infos/80859|01|S1|2026-10-15_08:00:00|2026-10-15_12:30:00

Lien de l'E AFC pour l'inscription aux formations COLLÈGE AU CINÉMA 4EME/3EME (Dispositif 26A0010532) : https://bv.ac-paris.fr/sofia-fmo-acad/default/session/preregistrationadd/globalSessionId/25159/tab/trainee/pill/individualTrainingPlan/infos/80862|01|S1|2026-10-15_13:30:00|2026-10-15_17:30:00

Formation consacrée à la projection et à l'étude des films de la programmation :

Judi 15 octobre 2026 au Forum des Images (1^{er} trimestre 6^e/5^e matin, 4^e/3^e après-midi)
Mardi 15 décembre 2026 au Forum des Images (2^e trimestre 6^e/5^e matin, 4^e/3^e après-midi)
Mardi 2 février 2027 au Max Linder Panorama (3^e trimestre 6^e/5^e matin)
Judi 4 février 2027 au Max Linder Panorama (3^e trimestre 4^e/3^e matin)

Merci de bien vouloir vous reporter à la charte d'engagement liée à la fiche d'inscription.

Pour toute question concernant les inscriptions, vous pouvez contacter Pauline Curry pour le Rectorat : pauline.curry@ac-paris.fr / 01 44 62 39 78.

ainsi que Valentin Chalandon pour les Cinémas Indépendants Parisiens : valentin.chalandon@cip-paris.fr / 07 59 94 63 73.

La déléguée académique aux arts et à la culture

Carine Trividic